

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

1^{ER} TRIMESTRE 2007

Sigles et Acronymes

AMT : Agent de Maîtrise

ANIP-MF : Association Nationale des Institutions Professionnelles des Micro Finances

ANPE : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi

BIT : Bureau International du Travail

CV : Curriculum Vitae

EMP : Employés de Bureau

ICS : Ingénieurs et Cadres Supérieurs

MFP/T : Ministère de la Fonction Publique et du Travail

ONEF : Observatoire National de l'Emploi et de la Formation

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PACER : Programme d'Appui à la Création d'Emplois Ruraux

PAIEI : Programme d'Appui aux Initiatives d'Emplois Indépendants

PIJD : Programme d'Insertion des Jeunes Diplômés

PIPME : Programme d'Insertion dans les Petites et Moyennes Entreprises

PRC : Programme de Reconversion des Chômeurs

SAOP : Service Accueil – Orientation – Prospection

STAN : Sous Traitance Administrative Nigérienne

SOPLAMO : Société de Recrutement et de Placement de la Main d'Œuvre

TRE : Techniques de Recherche d'Emploi

- : Donnée nulle

AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION	5
CHAPITRE I : ACTIVITES REALISEES	6
1. Objectifs de la formation.....	6
2. Contenu et programme de la formation	7
CHAPITRE II : LES DEMANDES D'EMPLOI ENREGISTREES	8
DEMANDES D'EMPLOI ENREGISTREES AU PLAN NATIONAL	9
1. Demandes enregistrées par tranche d'âge	9
2. Zoom sur la Catégorie Ingénieurs et cadres Supérieurs.....	10
3. Demandes enregistrées par niveau d'instruction	11
4. Répartition des demandes enregistrées par catégorie professionnelle	12
5. Répartition des demandes enregistrées par région	12
6. Demandes enregistrées par les bureaux de placements privés	13
CHAPITRE III : LES OFFRES D'EMPLOI ENREGISTREES	14
1. Offres reçues par catégorie professionnelle.....	15
2. Offres reçues par branche d'activité	16
3. Répartition des offres reçues par région	17
4. Offres reçues par les bureaux de placements privés	17
CHAPITRE IV : PLACEMENTS EFFECTUES AU COURS DU TRIMESTRE.....	18
CONTRATS DE TRAVAIL VISES AU PLAN NATIONAL	18
1. Répartition des contrats de travail par nationalité	19
2. Répartition des contrats de travail visés par région	19
3. Répartition des contrats de travail visés par région	20
CHAPITRE V : EVOLUTION DES DIFFERENTS PROGRAMMES D'EMPLOI EXECUTES PAR L'ANPE AU PLAN NATIONAL.....	21
I/ Le Programme d'Insertion des Jeunes Diplômés (PIJD).....	21
II/ Le Programme d'Insertion dans les Petites et Moyennes entreprises (PIPME)	23
III/ Le Programme de Reconversion des Chômeurs (PRC)	25
IV/Le Programme d'Appui aux Initiatives d'Emplois Indépendants (PAIEI) et le Programme d'Appui à la Création d'Emplois Ruraux (PACER)	25
V/ Situation de l'emploi à la Fonction Publique	27

AVANT PROPOS

Le Ministère de la Fonction Publique et du Travail a défini une Politique Nationale qui a pour objectifs de créer des conditions idoines pour lutter contre le chômage et la pauvreté, tout en mettant l'accent sur des emplois décents et productifs. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs structures étatiques et privés interviennent. L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi est l'organe étatique chargé d'appliquer les plans d'action découlant de cette politique.

Il est inconcevable qu'une action en faveur de l'emploi soit possible sans une visibilité parfaite du marché du travail. C'est pourquoi à la demande du Ministère du Travail, une cellule de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) a été créée avec l'appui du BIT et du PNUD. L'ONEF s'attèle donc à la recherche de voies et moyens susceptibles d'assurer une base rationnelle et scientifique à la question de l'emploi à travers l'information et l'étude du marché du travail.

Éléments essentiels, l'information et les études statistiques servent d'orientation incontournable aux acteurs et décideurs de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est pourquoi une des missions de l'Observatoire en l'occurrence la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations sur le marché de l'emploi recommande la publication de ce trimestriel d'information qui, au regard de la complexité des données qu'il regorge, fait intervenir plusieurs institutions qu'il est d'ailleurs très aisé de remercier.

Ainsi, notre pays se dote pour la première fois d'une publication trimestrielle d'informations et études statistiques sur le marché du travail. Ce support comble donc un grand vide et offre de meilleures conditions de travail aux différents acteurs du secteur du travail ainsi qu'aux décideurs.

A la réjouissance de cet actif, nous adressons tout d'abord nos remerciements à l'endroit des plus hautes autorités du Niger pour leurs incessants soutiens ainsi qu'à nos partenaires de l'intérieur comme de l'extérieur.

Longue vie et plein succès au Bulletin Trimestriel d'Information sur le Marché du Travail "BTIMT".

AMADOU Idrissa

Directeur Général de l'ANPE

INTRODUCTION

Pour une connaissance détaillée et régulière de la situation et des tendances de l'offre et de la demande de main d'œuvre dans les différents secteurs économiques, l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) se présente comme un outil d'aide à la décision. Il doit pour ce faire :

- Contribuer à une meilleure connaissance des potentialités d'emploi en vue de faciliter l'amélioration et l'accroissement de la capacité nationale (Gouvernement et partenaires) dans la prévision, la conception et la mise en œuvre d'une politique de l'emploi par le renforcement des fonctions d'analyse de données fiables sur l'emploi, la formation et la dynamique socio-économique ;
- Contribuer au développement et l'amélioration de l'emploi en favorisant une meilleure régulation du marché du travail et une meilleure adéquation Emploi/Formation par la création d'emplois décents dans la fonction publique, le secteur privé et parapublic.
- Favoriser la création d'emploi à travers les activités génératrices de revenus.

Le Bulletin Trimestriel d'Information sur le Marché du Travail (BTIMT) est un résumé de l'ensemble des informations courantes, circonstancielles, mesurables sur le marché du travail dont la variation est prévisible sur une courte période.

CHAPITRE I : ACTIVITES REALISEES

Les informations sur le marché du travail sont constituées de tout fait, opinions ou autres sujets de connaissance concernant la nature, la taille, la composition du marché en question, ses changements, tant dans son fonctionnement que dans le comportement de ceux qui l'animent.

Le BTIMT répertorie les activités réalisées par le Ministère de la Fonction Publique et du Travail, l'ANPE et l'ONEF sur la période concernée.

ATELIERS DE FORMATION SUR LES TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI

Plusieurs séries de formations en Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) ont été organisées au profit de 220 demandeurs d'emploi.

1. Objectifs de la formation

- Permettre aux jeunes demandeurs d'emploi d'aborder au mieux leur recherche d'emploi à travers une méthodologie, des techniques et des outils mis à leur disposition ;
- Renforcer les capacités de connaissance du marché de l'emploi des participants ;
- Apprendre aux participants les techniques d'établissement du Curriculum Vitae (C V), d'une Lettre de Motivation;
- Pouvoir réussir un Entretien d'Embauche ;
- Savoir mettre en avant ses compétences personnelles et professionnelles.

A l'issue de la formation, les participants doivent être en mesure de :

- ✓ *Définir ou faire le point sur leurs projets professionnels,*
- ✓ *Investiguer sur leurs connaissances académiques, leurs savoir-faire et leur savoir-être,*
- ✓ *Pouvoir se positionner sur le marché de l'emploi par rapport à leurs aspirations professionnelles et personnelles en rapport avec les exigences de ce marché.*

2. Contenu et programme de la formation

Le programme de la formation s'est articulé autour des points suivants :

- les démarches stratégiques du demandeur d'emploi,
- la constitution du dossier de candidature,
- la préparation d'une rencontre avec un recruteur,
- l'évaluation de la formation par les participants.

NB : Il faut noter en outre que, tout au long du trimestre, l'ANPE a assuré chaque semaine une session de formation en TRE pour une moyenne de trente (30) demandeurs d'emploi régulièrement immatriculés.



Photo des demandeurs d'emploi participant aux TRE

CHAPITRE II : LES DEMANDES D'EMPLOI ENREGISTREES

Aux termes de l'article 11 de l'ordonnance 96-039 du 29 juin 1996, portant code du travail du Niger : « toute personne à la recherche d'un emploi doit requérir son inscription auprès du service public de l'emploi. Elle peut en plus s'inscrire auprès d'un bureau de placement privé ».

L'article 12 de cette même ordonnance précise : « qu'aucun employeur ne peut recruter des travailleurs qui ne seraient pas munis de leurs cartes d'inscription délivrées par le service public de l'emploi », qu'est l'ANPE. Il ressort de ce qui précède que les opérations d'enregistrement et de recrutement des demandeurs d'emploi sont centralisées au niveau de cette Agence. Les statistiques de demandes d'emploi concernent la situation des jeunes primo demandeurs d'emploi, des travailleurs ayant perdu leurs emplois et même de ceux en activité qui veulent améliorer leur situation professionnelle.

D'une manière générale, le chômage est défini comme l'état d'un individu sans travail et effectivement à la recherche d'un emploi.

Pour le Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est toute personne ayant l'âge légal pour travailler, qui au cours de la période de référence était sans travail, disponible pour travailler et à la recherche active d'un emploi.

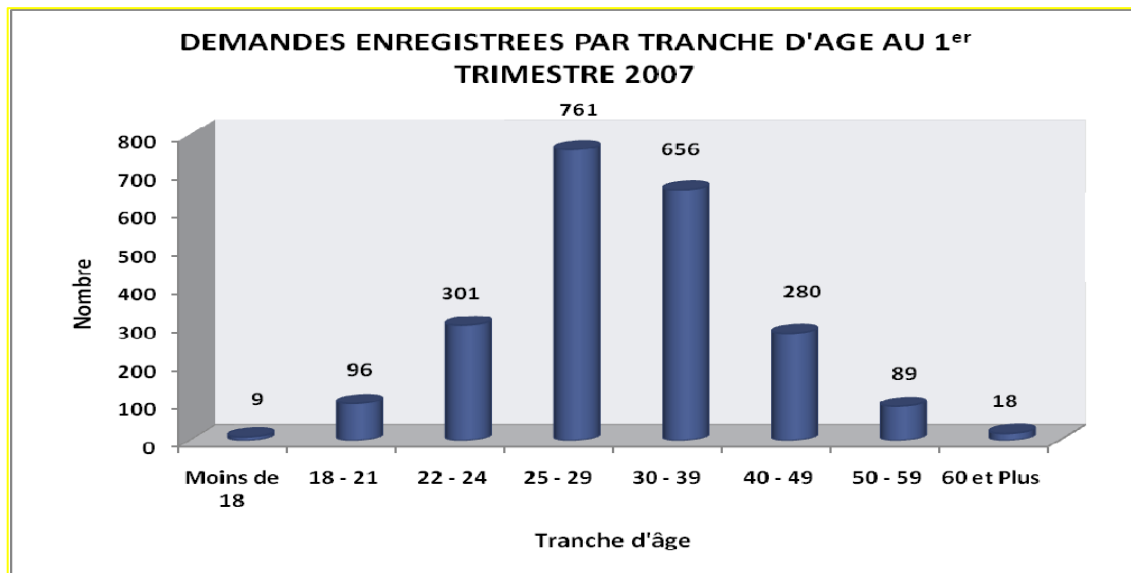
Aux termes du décret n° 96-406/PRN/MFPT/E du 4 novembre 1996, déterminant les conditions de création et d'ouverture des bureaux ou offices privés de placement en son article 3, il est stipulé que, ces derniers sont tenus de communiquer au service public de l'emploi un rapport mensuel sur le nombre et la nature des offres d'emploi reçues, le nombre et le niveau de qualification professionnelle des demandeurs d'emploi enregistrés ainsi que le nombre de placements effectués.

L'enregistrement des demandes d'emploi se fait au moyen de l'immatriculation des demandeurs dans une base de données qui est un instrument efficace conçu dans le but d'harmoniser la collecte de données statistiques et leur exploitation efficiente. Les informations du présent bulletin proviennent donc des enregistrements de la base de données du MFP/T, de l'ANPE, de ses représentations régionales et des supports de collecte des bureaux privés de placement.

DEMANDES D'EMPLOI ENREGISTREES AU PLAN NATIONAL

Au premier trimestre 2007, **3182** demandeurs d'emploi ont été enregistrés sur l'ensemble du territoire national. Au titre de cette rubrique, trois tableaux illustrent les demandes par tranche d'âge, niveau d'instruction et catégorie professionnelle.

1. GRAPHE 1 : Demandes enregistrées par tranche d'âge



Source : ANPE

La demande d'emploi sur cette période se caractérise par un fort activisme des jeunes sans emploi (25 à 39 ans), avec un effectif de **1417** demandeurs inscrits. On dénote en effet, principalement les tranches d'âges 25-29 ans et 30-39 ans avec respectivement **761** et **656** demandeurs d'emploi. Ces données illustrent très clairement le caractère rajeunissant de la main d'œuvre nigérienne.

1417
Jeunes inscrits
au 1^{er} trimestre
2007

Par ailleurs, il est à noter une émergence de la tranche d'âges 22-24 ans, avec **301** demandeurs. Pendant que les quinquagénaires (50-59ans) se raréfient sur le marché de l'emploi.

36,6%

des demandeurs ont moins de 30 ans.

2. Tableau 1 : Zoom sur la Catégorie Ingénieurs et cadres Supérieurs

Catégorie	Niveau d'instruction	Nombre
Ingénieurs et Cadres Supérieurs	1 ^{er} Cycle Universitaire	146
	2 ^{ème} Cycle Universitaire	199
	3 ^{ème} Cycle Universitaire	96
	Enseignement Technique et Professionnel Supérieur	227

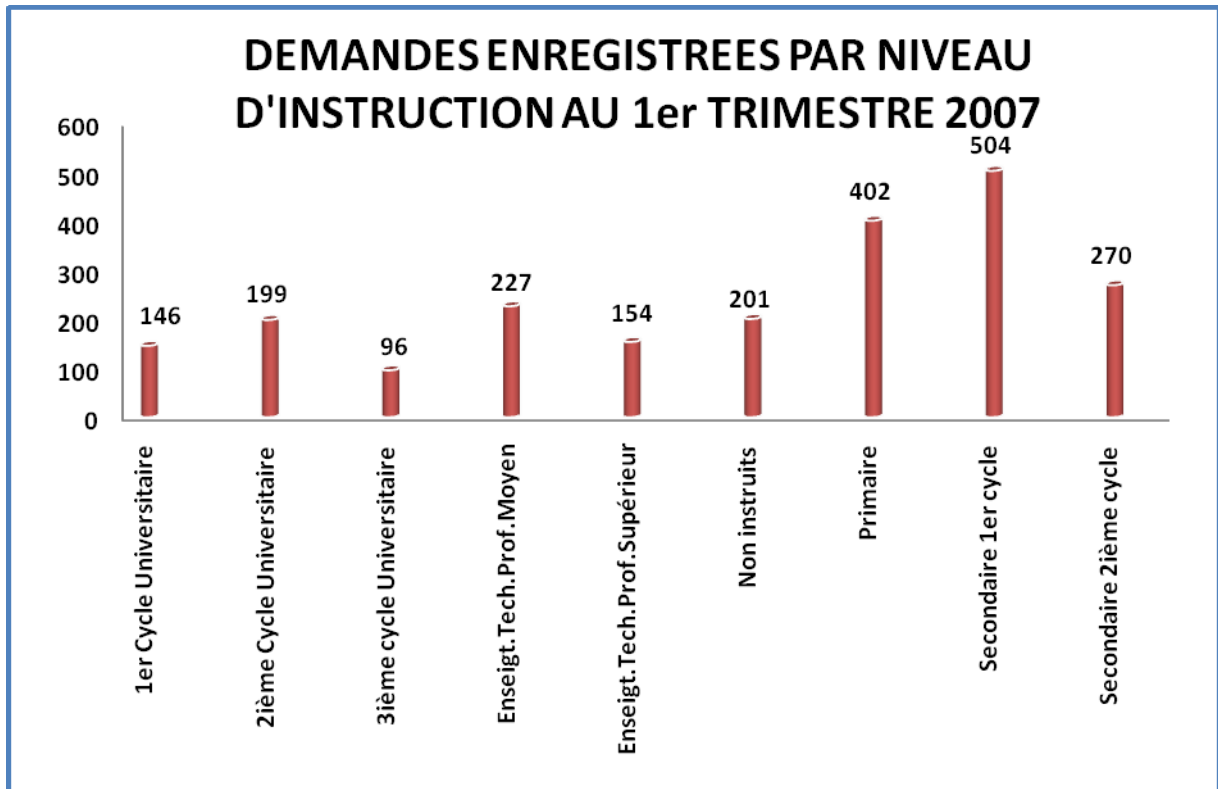
Source : ANPE

Une lecture du tableau ci-dessus, consacré aux catégories professionnelles des demandeurs d'emploi disponibles sur le marché de l'emploi nigérien, nous permet de constater une forte présence d'ingénieurs et cadres supérieurs : on en compte en effet **668** pour le premier trimestre 2007, soit 21% de la totalité des demandeurs.

Ce chiffre rarissime enregistré montre l'accroissement des cadres supérieurs sur le marché du travail.



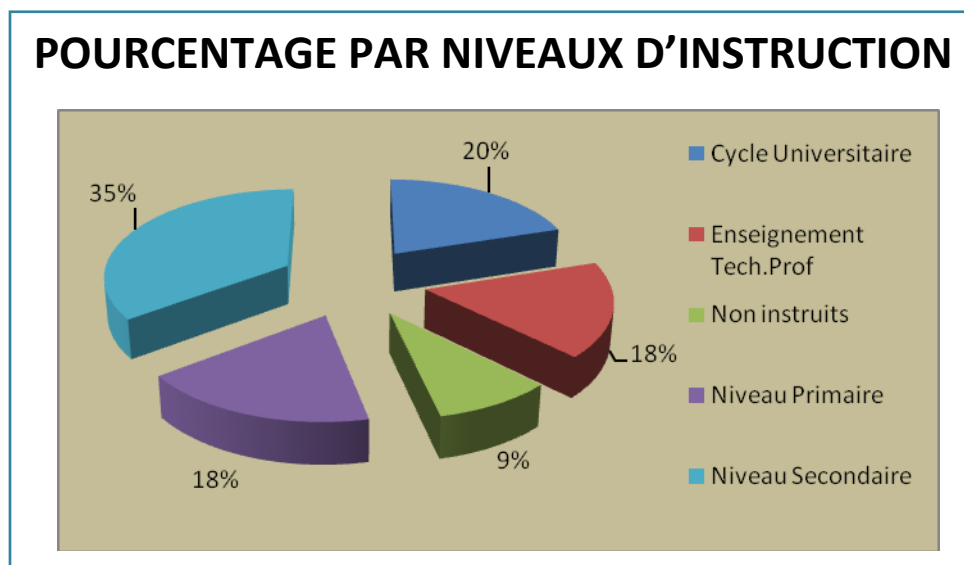
3. Graphe 2 : Demandes enregistrées par niveau d'instruction



Source : ANPE

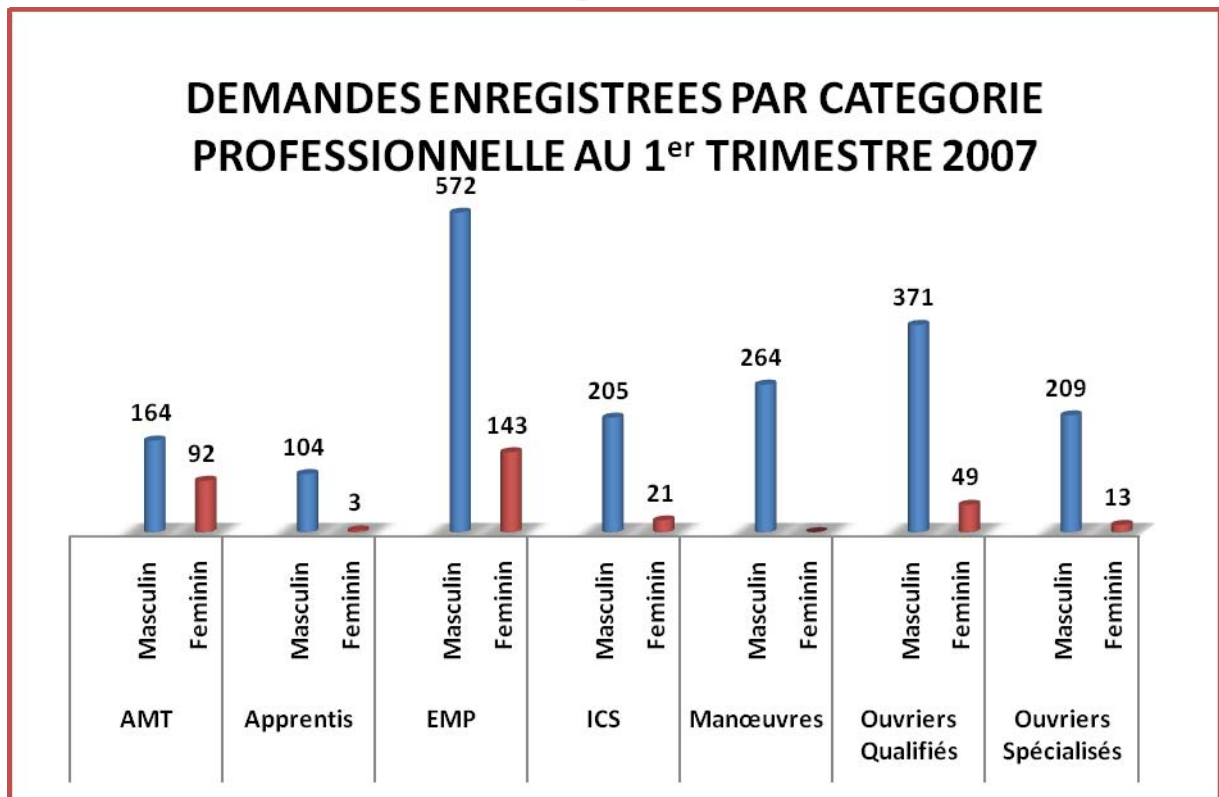
Ce graphique classifiant les demandeurs d'emploi selon leur niveau d'instruction, montre que le niveau du plus grand effectif des demandeurs est de premier cycle secondaire, suivis respectivement par les demandeurs à niveau d'instruction primaire et secondaire deuxième cycle. Ensuite viennent les universitaires et ceux des écoles professionnelles.

Graphe 3 : Pourcentage par niveau d'instruction



Source : ANPE

4. Graphe 4 : Répartition des demandes enregistrées par catégorie professionnelle



Source : ANPE

La répartition des demandeurs d'emploi par catégorie professionnelle illustre une nette démarcation des employés de bureau de sexe masculin sur les autres catégories professionnelles qui, pour la plupart enregistrent des effectifs voisins.

La catégorisation par sexe fait ressortir **321** demandes pour les femmes au premier trimestre 2007. Il apparaît cependant des effectifs représentatifs d'employés de bureau et d'agents de maîtrise de sexe féminin.

10%
d'inscrits sont des femmes

5. Répartition des demandes enregistrées par région

Tableau 2

Régions	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER	NIAMEY	TOTAL	Pourc
Mois										
JANVIER	215	52	72	156	32	23	109	373	1032	33%
FEVRIER	209	18	62	80	57	15	136	444	1021	32%
MARS	213	17	146	54	33	14	146	467	1090	35%
TOTAL	637	87	280	290	122	52	391	1284	3143	100%
Pourc	20%	3%	9%	9%	4%	2%	12%	41%		

Source : ANPE

Dans le tableau ci-dessus, nous avons la répartition des demandeurs d'emploi par région et par mois. Il apparaît que le plus grand nombre est enregistré en mars et ces demandeurs sont plus concentrés à Niamey.

6. Demandes enregistrées par les bureaux de placements privés

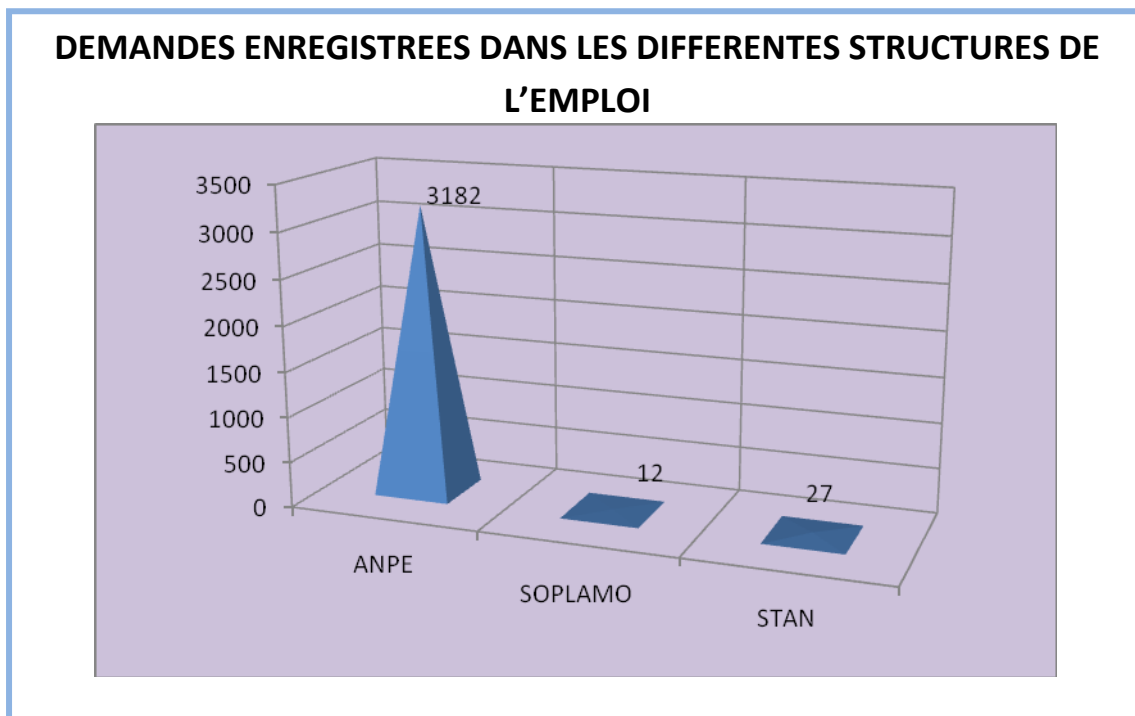
Tableau 3

	SOPLAMO	STAN	TOTAL
1^{er} trimestre 2007	12	27	39

Source : Bureaux de placement privés

Quand bien même ils sont tenus de communiquer leurs activités au service public de l'emploi que représente l'ANPE, deux (2) bureaux de placement privés seulement sur les sept (7) en activité à Niamey font parvenir leurs données. Ainsi nous avons pour SOPLAMO 12 demandeurs d'emploi et 27 pour STAN ; ce qui fait un total de 39 demandeurs d'emploi inscrits dans les bureaux de placement privés.

Graphe 5 : Demandes enregistrées dans les différentes structures de l'emploi



Il ressort de ce graphique que la majorité des demandeurs d'emploi s'inscrivent à l'ANPE.


CHAPITRE III : LES OFFRES D'EMPLOI ENREGISTREES

L'offre d'emploi, c'est à dire la sollicitation de travail émane des entreprises et services. Les postes proposés aux demandeurs d'emploi sont soit des emplois nouveaux soit des emplois de remplacement.

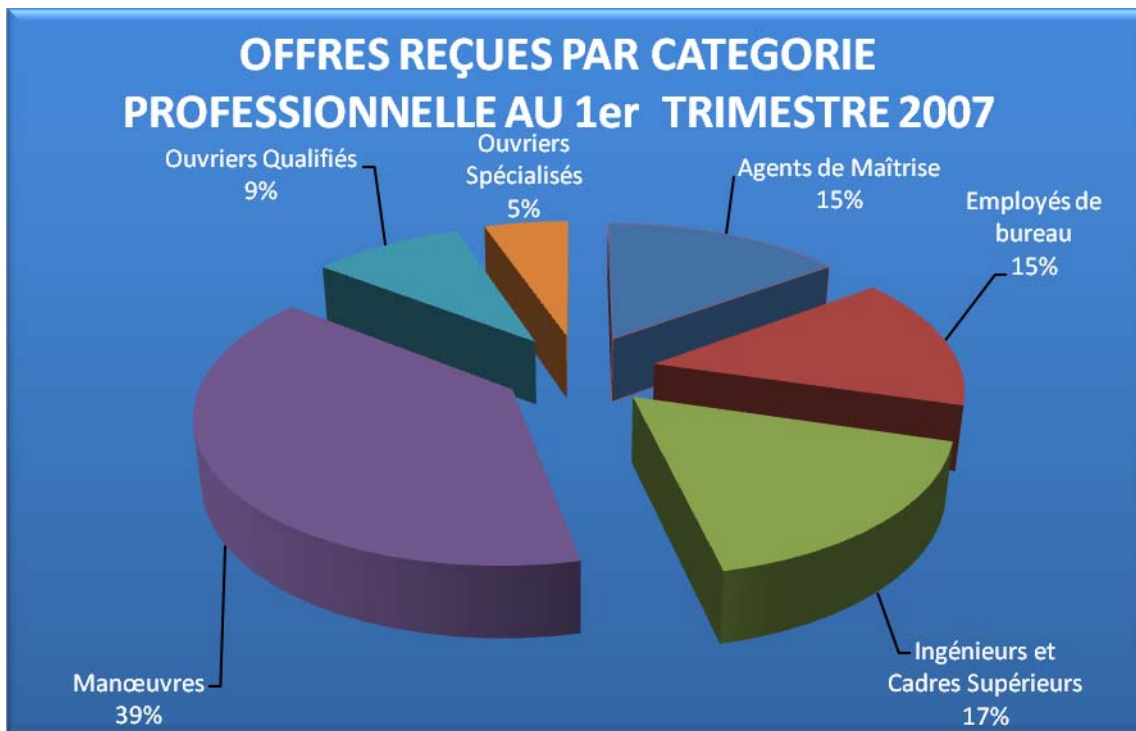
Les demandes de travail du secteur privé sont enregistrées par l'ANPE, les bureaux de placement et les entreprises de travail temporaire. Pour celles du secteur public, elles sont quant à elles gérées par le Ministère de la Fonction Publique et du Travail.

OFFRES D'EMPLOI REÇUES AU PLAN NATIONAL

Le premier trimestre 2007 totalise **982** offres d'emploi qui représentent près du tiers (1/3) du nombre de demandeurs d'emploi enregistrés. Deux tableaux détaillent ci-dessous les offres reçues des employeurs par catégories professionnelles et par branches d'activité.



**982 Offres reçues pour 3182 demandes
d'emploi**

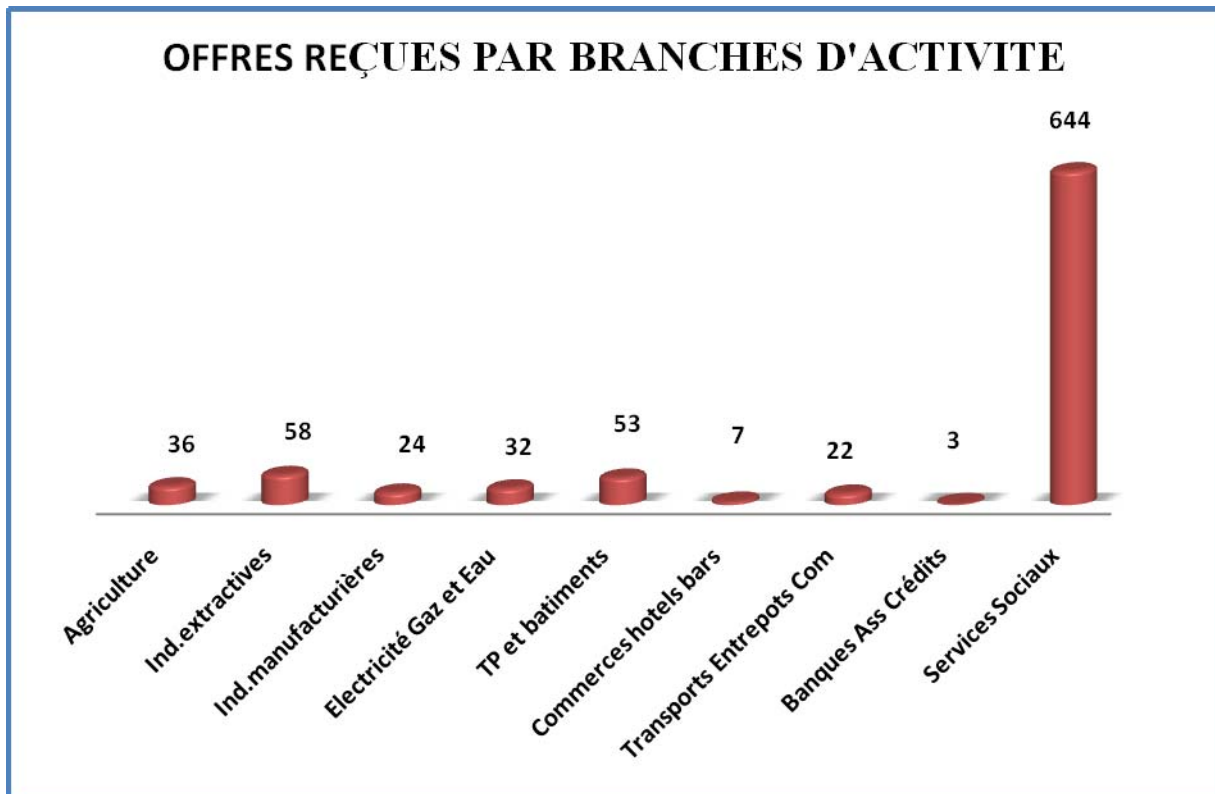
1. Graphe 6 : Offres reçues par catégorie professionnelle

Source : ANPE

Le graphe ci-dessus nous situe sur la répartition des offres d'emploi relevées au siège et au niveau des représentations régionales de l'ANPE. Au total, **982** offres d'emploi sont parvenues à l'ANPE au cours du premier trimestre 2007. Desquelles 17% d'offres sollicitent des ingénieurs et cadres supérieurs. 39% reviennent aux manœuvres, alors que les employés de bureau et agents de maîtrise se retrouvent avec un taux de 15%, les ouvriers qualifiés et spécialisés avec respectivement 9% et 5%.

Parmi les offres reçues, **631** coupons réponses confirmant leur satisfaction sont parvenus à l'ANPE, traduisant ainsi l'effectif d'offres satisfaites, soit un taux de placement de 19,83% et un taux de satisfaction de 64,25%. Pour celles qui restent sous silence, soient un tiers (1/3), elles n'ont tout simplement pas été déclarées par leurs pourvoyeurs à l'ANPE.

**Taux de placement de
19,83%**

2. Graphe 7 : Offres reçues par branche d'activité

Source : ANPE

Ce graphique répartit les offres selon les branches d'activité. Les "services sociaux" bénéficient à eux seuls de plus de 2/3 des offres trimestrielles avec 644 offres. Ils sont talonnés par les branches "Industries extractives" avec 58 offres, "TP et bâtiments" pour 53 offres et 36 pour l'"Agriculture". On enregistre approximativement les mêmes offres dans les branches d'activité "Industries manufacturières" et "Transport, Entrepôt, Communications". Les branches "Commerces, hôtels, bars" et "Banques, Assurances" sont elles, reléguées au dernier plan avec respectivement 7 et 3 offres seulement pour tout un trimestre.

Les services sociaux restent les plus grands pourvoyeurs d'emploi au Niger avec 31% des emplois créés.

A travers ces chiffres, il faut simplement comprendre qu'au niveau des "TP et bâtiments", "Commerces, hôtels, bars" et "Banques, assurances" il y'a une réticence quant à la notification des vacances de postes.

3. Répartition des offres reçues par région**Tableau 4**

Région Mois	AGADEZ	DIFFA	DOSSO	MARADI	TAHOUA	TILLABERI	ZINDER	NIAMEY	TOTAL	Pourc
JANVIER	32	7	0	4	22	35	32	95	237	24%
FEVRIER	42	5	1	73	41	2	31	100	295	30%
MARS	198	35	8	34	47	3	13	84	422	46%
TOTAL	282	47	9	111	110	40	76	279	954	100%
Pourc	29%	5%	1%	12%	12%	4%	8%	29%		

Source : ANPE

La classification des offres par région et par mois, montre que la région d'Agadez dépasse sensiblement Niamey sur le total du trimestre avec **282**. La même région dépasse toutes les autres au mois de mars avec **198** offres ; pendant que Niamey affiche **84**. Cette situation singulière dont jouit Agadez est le fait de l'implantation et d'un regain d'activités de plusieurs compagnies minières de recherche uranifère et pétrolifères, des ONG dans la région. Ainsi que des travaux d'aménagement de la route Tahoua-Agadez-Arlit et la construction de la route Agadez-Zinder.

4. Offres reçues par les bureaux de placements privés**Tableau 5**

	SOPLAMO	STAN	TOTAL
1^{er} trimestre 2007	13	15	28

Source : Bureaux de placement privés

Ici on dénombre à **28**, les offres reçues par les bureaux de placement privés. Parmi ces offres, STAN notifie que **6** offres n'ont pas eu satisfaction. En outre, on observe que l'effectif des offres enregistrées au niveau de ces bureaux privés de placement est approximatif à celui des demandes d'emploi.

CHAPITRE IV : PLACEMENTS EFFECTUES AU COURS DU TRIMESTRE

Le placement est la matérialisation de l'intermédiation entre la demande et l'offre d'emploi par le Ministère de la Fonction Publique et du Travail, l'ANPE et les bureaux de placement. Le placement aboutit nécessairement à une déclaration d'embauche obligatoire.

Dans ce chapitre, nous avons également la situation des contrats de travail visés notamment par le service public de l'emploi qu'est l'ANPE.

CONTRATS DE TRAVAIL VISES AU PLAN NATIONAL

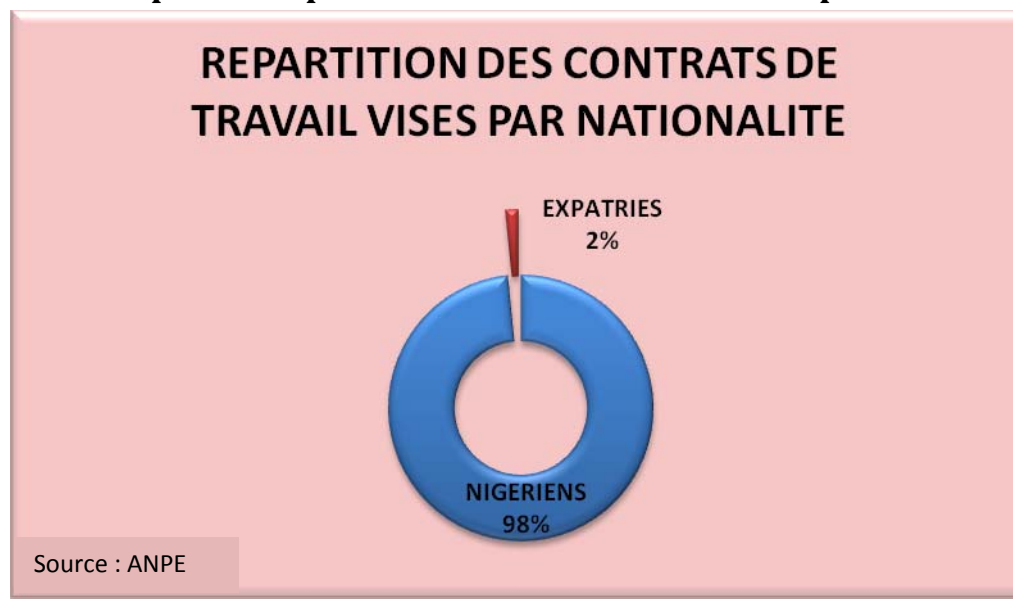
Les contrats de travail visés pendant le premier trimestre 2007 s'élèvent à **3652** sur l'ensemble du territoire national dont **3595** nigériens et **57** expatriés.

Il est à remarquer que les contrats visés sont supérieurs aux offres d'emploi reçues (3652 contre 982). Cette situation s'explique par le fait que nombre d'offres d'emploi ne passent pas par l'ANPE, ceci en raison de la flexibilité du code du travail qui, en son article 9 stipule : « sous réserve du respect des dispositions des articles 10, 12 et 41, les employeurs recrutent directement les salariés qu'ils emploient. » Pendant que la déclaration d'embauche elle, contraint les employeurs à passer par l'ANPE qui, faut-il le préciser, est la seule institution habilitée à délivrer les cartes de travail. L'article qui suit légalise bien cette procédure :

Article 12, alinéa 2 du Code du travail stipule : « Toute embauche doit faire l'objet, dans les trois jours ouvrables, d'une déclaration établie par l'employeur et adressée au service public de l'emploi. »

Le graphique qui suit illustre une disproportion significative de la répartition des contrats de travail par nationalité. En effet, on observe bien que les contrats expatriés ne représentent que **2 %**.

1. Graphe 8 : Répartition des contrats de travail par nationalité



En dénombrant les contrats de travail par région, on remarque que la majeure partie est établie à Niamey avec **1583** contrats pour le trimestre. Ceci s'explique par la forte concentration des entreprises dans ladite région.

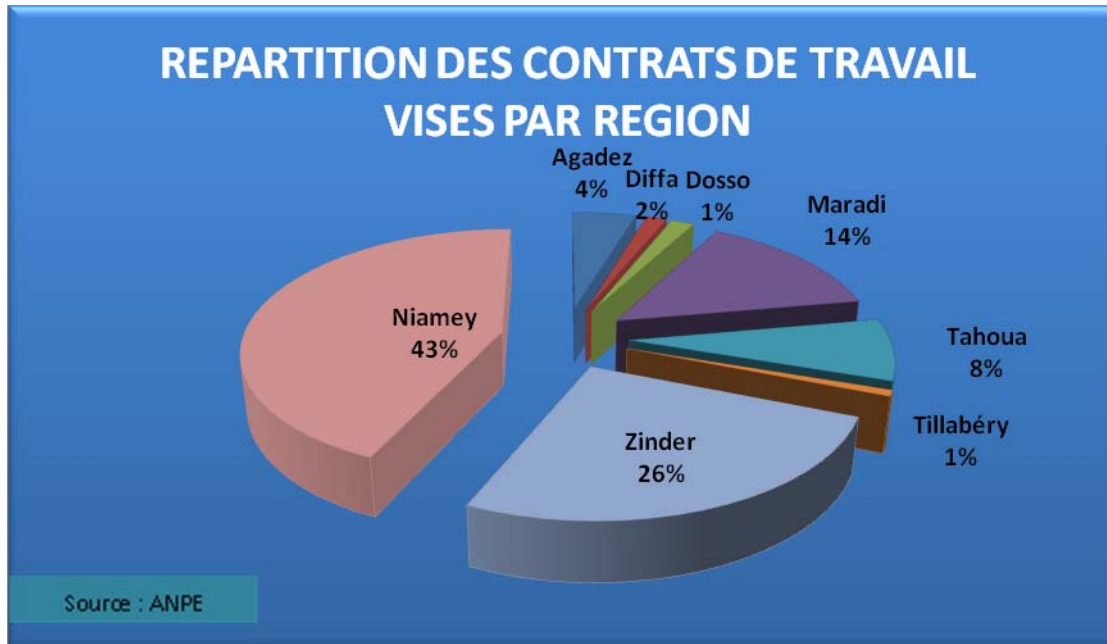
Le tableau 6 répartit les contrats de travail visés par région et par nationalité.

2. Tableau 6 : Répartition des contrats de travail visés par région

Nationalité Régions	Nigériens	Expatriés	Total	Pourcentages %
Agadez	170	-	170	4
Dosso	55	-	55	2
Diffa	62	-	62	2
Maradi	524	-	524	14
Tahoua	292	-	292	8
Tillabéry	28	-	28	1
Zinder	938	-	938	26
Niamey	1526	57	1583	43
Total	3595	57	3652	100

Source : ANPE

3. Graphe 9 : Répartition des contrats de travail visés par région



De par le graphe 7, on observe notamment la région de Niamey qui cumule **43%** des contrats visés, suivie de la région de Zinder avec 26%, Maradi 14%, Tahoua 8%.

Avec l'avènement de la crise alimentaire observée depuis 2005 au Niger, les régions de Zinder et Maradi enregistrent depuis lors l'installation de plus en plus croissante d'organisations non gouvernementales (ONG). Ce qui les démarque des autres régions du pays en termes de nombre de contrats visés.

NOTRE METIER, L'EMPLOI

CHAPITRE V : EVOLUTION DES DIFFERENTS PROGRAMMES D'EMPLOI EXECUTES PAR L'ANPE AU PLAN NATIONAL

La mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi, élaborée et adoptée par le gouvernement en janvier 2007 engage l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi à s'investir pleinement pour une redéfinition des stratégies nouvelles. Pour ce faire, cette institution a mis en place des dispositifs devant permettre l'insertion socio-économique de demandeurs d'emploi, à travers des programmes spécifiques de promotion d'emplois.

Ces programmes ont pour groupes cibles, entre autres, les jeunes diplômés, les jeunes déscolarisés, les jeunes non scolarisés, les jeunes ruraux, les chômeurs de longue durée. Ils ont pour finalité, l'insertion, la réinsertion et/ou la reconversion de ces catégories de personnes en vue de leur permettre d'intégrer le circuit productif, soit en tant que travailleurs salariés, soit en tant que promoteurs de petites et moyennes entreprises ou encore, leur permettre de se repositionner sur le marché de l'emploi.

Le niveau d'exécution des différents programmes en cours se présente comme suit :

I/ Le Programme d'Insertion des Jeunes Diplômés (PIJD)

Le Programme d'Insertion des Jeunes Diplômés (PIJD), s'adresse aux jeunes diplômés des deux (2) sexes des niveaux moyen et supérieur des systèmes d'enseignement général, technique et professionnel.

En vue d'aider cette catégorie de demandeurs d'emploi, le PIJD se donne pour objectifs :

- d'insérer les jeunes diplômés à la recherche d'un premier emploi dans la vie professionnelle ;
- d'augmenter la capacité d'employabilité des jeunes diplômés ;
- d'inciter et d'aider les entreprises à recruter les jeunes diplômés ;
- de soutenir les entreprises en leur fournissant gratuitement des compétences.

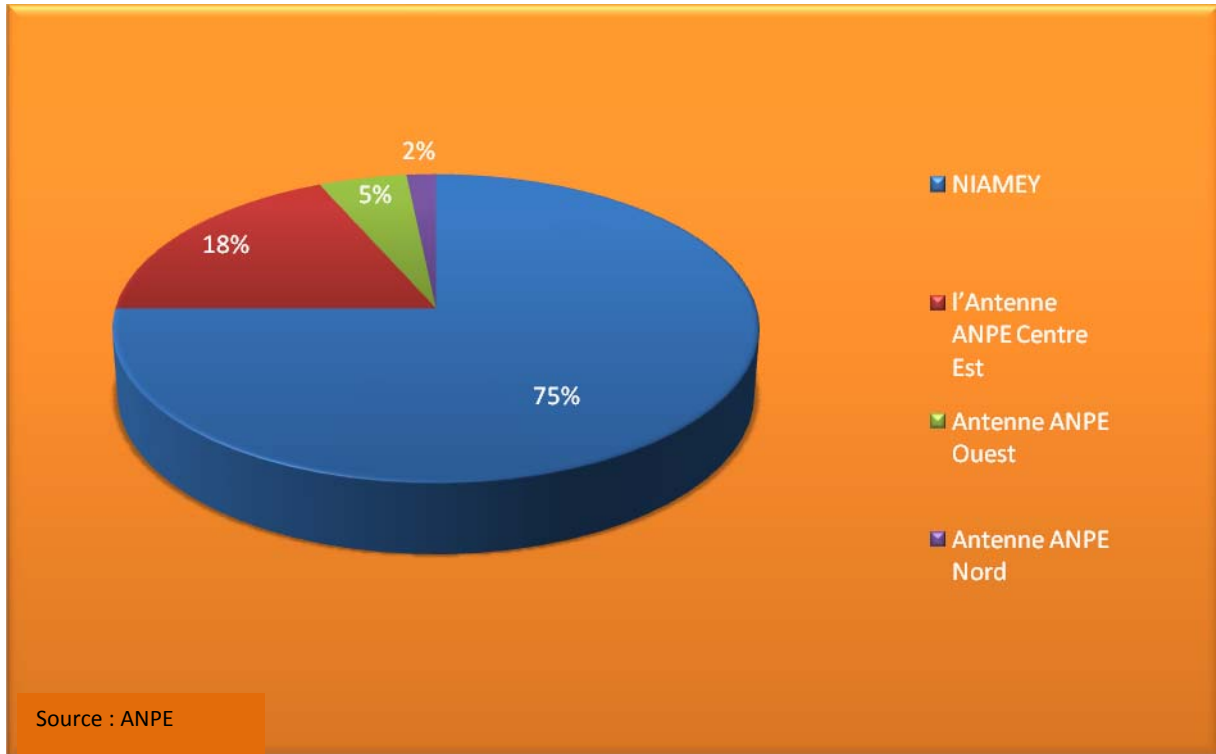
Depuis l'ouverture des inscriptions aux différents programmes en mi février 2007, **286** candidats ont été enregistrés pour le PIJD. **60** nouveaux stagiaires ont été placés au cours du premier trimestre sur l'ensemble du territoire. **12** renouvellements de stage et **2** contrats d'embauche pré-emploi à Niamey.

Les stagiaires placés se répartissent comme suit :

- **286 candidats au stage**
- **60 placés en entreprise**
- **12 renouvellements de stage**
- **2 contrats d'embauche pré-emploi**

Des programmes de promotion de l'emploi conçus pour les jeunes.

Graphe 10 : Répartition des jeunes placés par région



II/ Le Programme d'Insertion dans les Petites et Moyennes entreprises (PIPME)

Le Programme d'Insertion dans les Petites et Moyennes Entreprises (PIPME) s'adresse à un groupe particulier de jeunes qui sont les déscolarisés des deux (2) sexes, âgés de dix huit (18) à trente-cinq (35) ans.

Le PIPME a pour but d'aider ce groupe cible, à s'insérer sur le marché de l'emploi. Il vise les objectifs ci-après :

- l'acquisition d'un métier par les jeunes déscolarisés à travers un apprentissage sur le tas ;
- le soutien aux petites et moyennes entreprises dans leur développement en les aidant à la formation de leur futur personnel ;
- l'orientation des jeunes sans formation vers les petits métiers.

Il compte au premier trimestre 2007, **50** stagiaires placés dont **40** pompistes, **3** apprentis tailleurs, **3** apprentis menuisiers, **2** cuisiniers serveurs et **2** vendeuses en pharmacie. Le tableau suivant répartit les stagiaires par zone :

Tableau7 : Répartition des stagiaires PIPME par zones

Zones	NIAMEY	Antenne ANPE Centre Est ⁽¹⁾	Antenne ANPE Ouest ⁽²⁾	Antenne ANPE Nord ⁽³⁾
Nombre	40	10	0	0

Source : ANPE

PIPME:
Un programme pour les jeunes descolarisés

⁽¹⁾ : regroupe MARADI, ZINDER, DIFFA

⁽²⁾ : regroupe TILLABERI, DOSSO

⁽³⁾ : regroupe AGADEZ, TAHOUA

III/ Le Programme de Reconversion des Chômeurs (PRC)

Sont concernés par le PRC, tous les demandeurs d'emploi nigériens dont le profil requiert une formation complémentaire afin de répondre aux besoins actuels du marché de l'emploi.

Ce programme a pour objectifs :

- d'augmenter les opportunités de trouver un emploi aux chômeurs (emploi salarié ou indépendant) ;
- d'ouvrir le marché de l'emploi aux chômeurs ;
- de proposer une formation professionnelle complémentaire à certaines catégories de demandeurs d'emploi ;
- d'aider les travailleurs victimes des mesures de restructuration des entreprises à se repositionner sur le marché de l'emploi.

Pour l'heure, aucune formation n'a encore été réalisée, car seuls **11** dossiers ont été enregistrés.

IV/Le Programme d'Appui aux Initiatives d'Emplois Indépendants (PAIEI) et le Programme d'Appui à la Création d'Emplois Ruraux (PACER)

La promotion de l'initiative privée consiste pour l'ANPE à aider les demandeurs d'emploi porteurs des projets à s'installer à leur propre compte. A travers les deux (2) programmes de ce dispositif (PAIEI et PACER), l'objectif poursuivi par l'ANPE est de permettre une participation active des jeunes au développement socio-économique, par l'éclosion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui sont de nature à stimuler l'emploi indépendant, lequel peut lui-même générer des emplois salariés.

Ces programmes qui nécessitent de gros financements, ont enregistré cette année plusieurs dossiers. Mais l'ANPE, tournant présentement sur fonds propres, ne dispose pas assez de moyens pour satisfaire à toutes les demandes.

V/ Situation de l'emploi à la Fonction Publique

Au titre du premier trimestre 2007, l'état des recrutements s'illustre comme suit : **11.653** candidatures ont été autorisées pour le concours d'entrée à la Fonction Publique. Pour **931** postes prévus, **618** candidats sont admis au concours et **313** postes restent à pourvoir. **66%** représente le taux de satisfaction et **5,3%** le taux d'insertion.

Il ressort des candidatures autorisées à concourir que les cadres de l'enseignement du premier degré ont le plus grand effectif avec **7.824** postulants (dont les résultats n'étaient proclamés au moment du bouclage de ce présent bulletin, mais ils seront publiés dans le tout prochain numéro), suivis de **2.073** cadres de la Santé publique et de **553** cadres de l'enseignement du second degré.

Parmi les admis au concours, on remarque une importante satisfaction au niveau des cadres de la santé qui jouissent de plus de **50%** du taux de réussite. Pour les autres cadres, les taux sont relativement proportionnels (cadres de l'enseignement secondaire **11,32%**, cadres de l'agriculture **10,67%**, cadres de l'administration générale **5,66%**, cadre de l'élevage et des industries animales **5,33%**).

Au premier trimestre 2007, les recrutements à la Fonction publique se récapitulent dans les tableaux ci-dessous :

REPARTITION DES POSTES QUI RESTENT A POURVOIR

Cadre / corps	Nombre
Cadre du Travail	14
Cadre de l'Enseignement du second degré	13
Cadre des Services Judiciaires	54
Cadre de l'Administration Générale	20
Cadre du Secrétariat	99
Cadre de l'Agriculture	27
Cadre de l'Elevage et des Industries Animales	36
Cadre du Génie Rural	29
Cadre de la Santé	21
TOTAL GENERAL	313

Source : MFP/T

En termes de création d'emploi dans les secteurs public et privé, le nombre d'insertion au premier trimestre 2007 s'élève à **1249** sur un total de **1913** offres d'emploi, soit un taux de placement de **65,3%**.